

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide sulfanilique originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/1375 du 09.03.2026 – [JO C du 09.03.2026](#).

Type de mesure : expiration des mesures définitives instituées en vertu du règlement d'exécution (UE) 2021/441 de la Commission du 11.03.2021 instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'acide sulfanilique originaire de la République populaire de Chine.

Date d'expiration des mesures : 13.03.2026.

Produit concerné : acide sulfanilique et ses sels.

Nomenclature concernée : code NC ex 2921 42 00 (codes TARIC 2921420040, 2921420060 et 2921420061).

Pays d'origine : République populaire de Chine.